

COMMISSION ORGANISATION SPORTIVE

REUNION DU 05 AVRIL 2022

MEMBRES PRESENTS _____ : Mrs : SEBTI Maamar
TERRAS Med Salah
BOUKRIAA Abdelhakim
DIB Mourad

ORDRE DU JOUR

- 01)-COURRIER ARRIVEE
- 02)-ETUDE DES AFFAIRES
- 03)-PROGRAMMATION CHAMPIONNAT HONNEUR

1)-COURRIER

La Commission a pris connaissance du courrier arrivée

AFFAIRE N° 02 /- Rencontres USBG/FB - ABABA (S) du 31/03/2022.

- Non déroulement de la rencontre
- Vu les feuilles de matchs et les rapports officiels
- Attendu que la rencontre à été programmée le 31-03-2022 à FERFJIOUA à 14H30 .
- Attendu que l'équipe **U.S.B.G/FB** s'est présentée sur terrain par un effectif réduit (08) joueurs
- Vu la pièce versé au dossier
- Vu l'article 57 des R.G de la F.A.F .
- Par ces motifs la C.O.S décide match perdu par pénalité au club USBG/FB (S) et en attribue les gains des matchs à l'équipe A.B.A.B.A (S) par le score de 03 Buts à 00**
- Défalcation de six (06) points à l'équipe USBG/FB (S)**
- Une amende de 5.000.00 D.A est infligée au club U.S.B.G/FB payable avant 06-05-2022**